

Bonjour à tous,

Après avoir analysé plusieurs scénarios quant à la tenue de l'évaluation finale et de l'évaluation finale de reprise de la session d'hiver 2020, nous vous présentons ci-dessous la solution retenue.

Soulignons que cette décision de la direction de l'École du Barreau a été prise en collaboration avec le Comité élargi du programme et des évaluations, le Comité de la formation professionnelle ainsi que la direction générale du Barreau du Québec, y compris le bâtonnier du Québec. Soyez assurés que nous avons pris en compte les commentaires et les préoccupations que nous ont soulevés les représentantes des associations étudiantes des quatre centres de formation.

Cette décision permettra aux étudiants inscrits au programme de formation de la session d'hiver 2020 de terminer leur session, de faire leur évaluation finale et de devenir éligibles au stage, conformément au *Règlement sur la formation professionnelle des avocats*, et ce, dans un délai s'apparentant à celui du calendrier de l'année scolaire 2019-2020.

De plus, nous profitons de l'occasion pour vous informer qu'il a été décidé que tous les candidats qui débiteront leur stage au courant de l'année 2020, peu importe le mois, seront réputés l'avoir terminé en 2020, qui sera, à toutes fins utiles, leur année d'assermentation.

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION FINALE

- L'évaluation finale régulière se tiendra le 25 mai 2020.
- Elle se fera en ligne via une plateforme technologique (tous les détails pour vous connecter à cette plateforme vous seront communiqués en temps opportun).
- Dans les jours qui précéderont l'évaluation, vous aurez accès à la plateforme technologique afin de vous familiariser avec son fonctionnement.
- Cette évaluation a été conçue pour avoir une durée de 4 heures et 30 minutes, mais un délai de 5 heures sera accordé pour tenir compte du fait qu'elle se tient en ligne. Nous vous rassurons, l'évaluation en ligne ne sera pas plus difficile que les autres évaluations. Le délai additionnel est là pour tenir en compte que tous les étudiants ne sont pas toujours habiles avec la technologie.
- Pour tenir compte de la réalité de chaque étudiant en ces temps difficiles (notamment, les enfants à la maison, les soins aux proches, etc.), les étudiants disposeront d'une plage de 24 h, i.e qu'ils pourront débiter leur évaluation à l'heure qui leur convient, à compter de 9 h, mais dans tous les cas, devront compléter leur évaluation dans un délai maximal de 5 heures.
- Avant de débiter l'évaluation, les étudiants devront consentir, de façon électronique, à respecter une déclaration d'intégrité. Nous vous référons également à la [Politique sur le plagiat et la fraude](#).
- L'évaluation finale sera uniquement composée de questions à développement et vaudra pour 80 points. Le résultat obtenu à cette évaluation sera additionné au résultat obtenu à l'évaluation notée qui valait 20 points. Pour obtenir la note de passage, un étudiant devra obtenir la note globale d'au moins 60% au terme de l'ensemble des évaluations.

- Cette évaluation comportera deux dossiers et les questions viseront à mesurer l'une ou l'autre des compétences suivantes : d'une part, établir un diagnostic ainsi que choisir, élaborer et appliquer une solution en droit civil, plus particulièrement le livre 5 « **Des Obligations** » du Code civil du Québec et en **droit du travail**; et d'autre part, votre compétence à communiquer efficacement en appliquant les techniques de rédaction d'un acte de procédure dans le dossier en Obligations.
- L'avis relatif à l'évaluation a par ailleurs été publié sur la page de l'[Évaluation finale](#).
- Pour les fins de la préparation à l'évaluation, les étudiants peuvent utiliser leur matériel pédagogique ainsi que les ressources mises en place par l'École (cours préparatoires en ligne, documents disponibles dans le coffre à outils et adresse courriel pour poser des questions à des professeurs).
- Les conditions d'admissibilité à l'évaluation finale du 25 mai 2020 ont été assouplies. Elles vous ont été envoyées par courriel le 23 mars 2020 et elles sont reproduites sur la page [Covid-19](#) du site de l'École.
- En cas d'échec à la suite de l'évaluation finale régulière, l'étudiant devra écrire l'évaluation finale de reprise à une date qui sera communiquée ultérieurement (dont les sujets seront annoncés 55 jours avant la tenue de cette évaluation) qui sera dans la même forme que l'évaluation régulière et obtenir la note globale d'au moins 60% en additionnant le résultat obtenu à cette évaluation de reprise au résultat obtenu à l'évaluation notée.

ACCOMMODEMENTS

En vertu de la [Politique relative à l'intégration des étudiants de l'École du Barreau en situation de limitation\(s\) fonctionnelle\(s\) et de besoins en matière d'apprentissage](#), l'École a accordé des mesures d'accommodements aux étudiants qui en ont fait la demande et, dans la mesure du possible, elle continuera de les accorder avec les adaptations nécessaires pour la tenue des évaluations régulières et de reprise de la session d'hiver 2020.

FOIRE AUX QUESTIONS À VENIR

Nous comprenons que chaque cas est unique et que vous vivez tous, à votre façon, cette situation exceptionnelle. Nous offrirons des options aux étudiants qui seront dans l'impossibilité de faire les évaluations de la session d'hiver 2020. Des informations plus complètes vous seront communiquées au plus tard le 9 avril prochain.

Nous sommes par ailleurs en train de travailler sur une « Foire aux questions » qui vous permettra de faire un choix éclairé sur les différentes options qui seront proposées. Nous vous invitons donc à attendre la mise en ligne de cette « Foire aux questions », prévue en début de semaine prochaine, avant de vous adresser à la direction de votre centre de formation.

Nous espérons que vous comprendrez que nous nous sommes efforcés de vous présenter la meilleure des solutions, dans les circonstances actuelles.

En terminant, nous espérons que vous et vos proches êtes tous en santé et que vous le resterez.

Me Jocelyne Tremblay

Directrice de l'École du Barreau
1 avril 2020

Note : Ceci est un avis automatisé et la présente adresse de courriel n'est qu'une adresse d'expédition, veuillez ne pas répondre.